

# Avenir des services publics et des fonctionnaires

## Le gouvernement tombe le masque !



En octobre 2017, le gouvernement annonçait la **grande braderie des services et des agent-s publics** : « Action Publique 2022 ». **Redéfinition du périmètre des services publics** (et donc de ceux qui pourraient être fermés et/ou privatisés), du **meilleur échelon territorial pour les remplir** (et donc des futures réorganisations à mettre en œuvre), **réaliser des économies** (il faut bien compenser les cadeaux faits aux patrons) ... et améliorer le service public notamment grâce au tout numérique !

### Le programme de Macron, un « nouveau contrat social » ou la fin du statut de fonctionnaire ?

Comme le déclare le 1<sup>er</sup> ministre le 1<sup>er</sup> février, plusieurs sujets brûlants sont sur la table. Le maître mot est « **Assouplissement** ». *L'adaptation du statut de la fonction publique* passerait par :

- « **moins d'instances représentatives** », donc moins de droits pour les agent-es, et leurs représentant-es pour de se défendre. C'est l'application au secteur public de la casse du code du travail,
- une « **refonte des rémunérations** » pour « **mieux récompenser le mérite individuel, l'implication, les résultats** », au détriment des augmentations collectives de revenus et qui dynamitera les collectifs de travail basés sur la coopération entre agent.e.s pour instaurer la concurrence entre toutes et tous. Et c'est également l'apparition en bout de piste de la **décorrélacion du point d'indice** selon les versants de la fonction publique,
- accompagner les « **transformations** » par des « **reconversions** », par la « **mobilité** » au sein des « **différents versants de la fonction publique** » ou vers le « **privé** », « notre » ministre des comptes publics annonçant dans la foulée « **un plan de départs volontaires** » pour mieux atteindre l'objectif de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires,
- recourir plus largement aux « **contrats** », en augmentant d'autant la **précarité et le clientélisme**,
- la « **publication d'indicateurs pour encourager la transparence et la qualité** » dont on ne doute pas qu'ils contribueront à améliorer la satisfaction des populations,
- le tout « **numérique** », dont nous savons tou-te-s qu'il rend nos services plus accessibles, plus humains, plus efficaces pour les habitant-es.

### La Fédération SUD Collectivités Territoriales engage toutes ses forces dans le combat contre le démantèlement du Statut et des Services Publics.

→ La Fédération SUD CT appelle l'ensemble des agent.e.s et organisations syndicales, qui résistent et se mobilisent dans leurs collectivités, à intensifier leurs mouvements et à s'inscrire dans l'action unitaire, avec comme première perspective de convergence pour la défense des services publics et du Statut, la **journée de grève intersyndicale du 22 Mars**.

→ Face à la mascarade de « consultation citoyenne » du gouvernement, la Fédération SUD Collectivités Territoriales s'associe à l'initiative de **Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics** et appelle les populations et agent.e.s à répondre massivement à la "contre-consultation citoyenne" appelée **"Les services publics qu'il nous faut !"**.

Paris, le 7 février 2018

Fédération SUD Collectivités Territoriales

70 rue Philippe de Girard - 75018 PARIS  
tel : 01 40 33 85 02 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr

communiqué